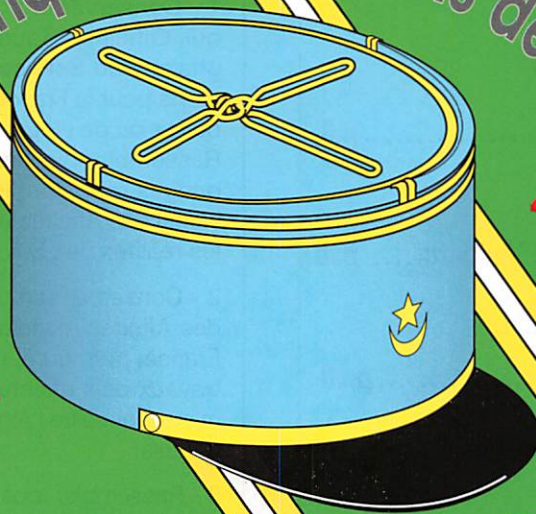


les
SAS

Bulletin historique des Anciens des



Affaires Algériennes et Sahariennes



N° 41 - Avril 2014



7 rue Pierre Girard 75019 PARIS
tél. 09 77 72 92 98 - e-mail : aff.alg@wanadoo.fr
ASSOCIATION DES ANCIENS DES AFFAIRES ALGÉRIENNES ET SAHARIENNES
Affiliée à la Fédération André Maginot - Groupement n° 247

Conseil de l'Association au 29 janvier 2011

<i>Vice-Présidents d'Honneur :</i> Pierre CHARIÉ-MARSAINÉ André WORMSER <i>Membre d'Honneur :</i> Jean-José ARCHIMBAUD <i>Président :</i> Daniel ABOLIVIER	<i>Vice-Président :</i> Général Jean-Pierre VIEILLARD <i>Trésorier :</i> Philippe AUBERT <i>Membres :</i> Gilles BONNIER Jacques LÉVÈQUE	Jacques NARDIN Pierrette GEX épouse BAICHELER Les statuts de l'Association sont disponibles à notre siège sur simple demande.
--	--	--

Sommaire N°41

Avril 2014

- Le Mot du Président..... p.3
- Le Camp de Bourg Lastic
par le Général Jean-Pierre Vieillard..... p.4
- Le Corps des Officiers A.M.M.
par Daniel Abolivier..... p.10
- René Moureau : le Capitaine au
Képi d'Or
par le Général Jacques Ciiccione p.12
- Un peu d'humour p.16
- Inauguration de la Cité «Diar Djemaâ»
Article de la Presse algérienne p.17
- Divers..... p.22
- Bibliographie..... p.23

EXTRAIT DES STATUTS

L'Association
LES ANCIENS DES AFFAIRES
ALGÉRIENNES ET SAHARIENNES
dite "LES SAS" fondée en 1962, a pour but de :

1 - Conserver et honorer la mémoire de tous ceux qui, Officiers, Sous-Officiers, Attachés Civils, Moughaznis du Service des Affaires Algériennes, sont morts pour la France dans l'accomplissement de leur devoir ou de l'idéal du Service.

Rassembler pieusement les souvenirs et les témoignages rappelant les disparus, exaltant ce que fut l'idéal des Affaires Algériennes, précisant l'histoire et les réalités des S.A.S. et des S.A.U.

2 - Conserver et multiplier tous les liens que l'action des Affaires Algériennes a tissés entre l'Algérie et la France, permettre, par le rassemblement de tous les travaux déjà effectués, monographies ou autres, de mieux connaître l'Algérie : son passé et ses problèmes actuels.

3 - Rassembler tous ceux qui, animés du même idéal, ont participé à la réalisation des buts profondément humains et sociaux des Affaires Algériennes à quelque titre que ce soit, venir en aide aux anciens du Service en apportant à eux et à leur famille (ascendants, veuve ou orphelins) une aide morale et matérielle, s'attacher à soulager les souffrances causées par les événements d'Algérie et, entre autre, aider les Européens et Musulmans du Service, désireux de s'établir en Métropole.

De défendre, en outre, les intérêts matériels et moraux de l'ensemble du personnel du Service des Affaires Algériennes.

Les moyens d'action de l'Association sont : les bulletins, publications, mémoires, conférences, expositions, bourses, pensions, secours, organisations de comités locaux, etc...

L'Association se compose des Membres Fondateurs, de Membres d'Honneur, de Membres Bienfaiteurs, de Membres Honoraires et de Membres Adhérents... Sa durée est illimitée.

Le Mot du Président

Lors de la dernière Assemblée Générale, la fin de l'Association a été évoquée. L'âge moyen des membres approche 80 ans. Le nombre des « actifs » (= cotisants) n'est plus que le tiers de ceux que j'ai retrouvés au prix d'un travail de moine ! Il faut dire qu'un tiers de ceux-ci n'ont pas donné suite à ma demande d'aide ou ont abandonné depuis. Le courrier nous apporte chaque fois des avis de décès... J'ai aussi l'exemple d'associations qui ne font plus rien...

La fin de l'Association posera le problème de nos archives. Je précise qu'il n'y en aura pas une très grande quantité si on ne garde pas les dossiers individuels des moghaznis. J'ai demandé aux anciens des SAS et CAS de ne pas laisser se perdre leurs archives, de les trier, de les conditionner et de nous les envoyer ; sans grand succès à ce jour...

La dernière AG en décidera. J'ai proposé qu'elle se tienne au Domaine de Neuvy-sur-Barangeon en Sologne. Le Centre de la Fédération Maginot peut nous héberger pour une fin de semaine au printemps prochain (*voir annonce en page 22*). Faites moi savoir si cela vous intéresse.

J'ai posé la question de la participation éventuelle d'éléments de l'armée algérienne aux célébrations du centenaire de la Grande Guerre. Maginot a répondu que cela les préoccupait aussi. Je pense contacter les grandes associations d'A.C. à ce sujet.

J'ai écrit à la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie : sans réponse. Je n'ai pas été invité à leur colloque...

Enfin sachez que nous continuons à aider les anciens moghaznis et harkis dans leurs démarches auprès des administrations. Nous sommes confrontés à des situations de détresse matérielle que nous essayons de pallier.

Daniel Abolivier

LE CAMP DE BOURG-LAS

PAR LE GÉNÉRAL JEAN

- Le 19 mars 1962, le cessez-le-feu est instauré en Algérie.
- Le 19 avril, le Conseil des Ministres rejette la proposition de rapatriement général des supplétifs.
- Le 12 mai, toute initiative individuelle est interdite aux officiers dans le domaine du rapatriement de leurs subordonnés.

La terreur s'installe en Algérie où des massacres d'anciens harkis, moghaznis ou gardes des G.M.S. se généralisent.

Le gouvernement ouvre alors des camps d'accueil en métropole, le premier au Larzac, le second à Bourg Lastic puis d'autres à Saint Maurice l'Ardoise et ailleurs ; le 19 juillet, pour cause de saturation ces ouvertures sont suspendues pour être à nouveau autorisées le 19 septembre.

Le camp de Bourg Lastic qui fonctionnera de juin à septembre 1962 est exemplaire et préfigure en raccourci ce que seront les autres camps !

Créé dans l'urgence sous le signe de l'improvisation, adapté en permanence, géré par l'autorité militaire, souvent bien isolée, ce « village » qui comptera jusqu'à plus de 5000 « habitants » rassemble « des milliers de pauvres gens... angoissés par l'avenir » (1) déracinés, terrorisés et incompris qui passeront par des périodes d'espoir ou d'abattement !

(1) « La Montagne » du 11/08/1962 Source Gendarmerie.



de camp successifs s'étant transmis oralement la consigne en mémoire des souffrances de nos «compagnons d'armes» ignorés, oubliés voire maltraités.

Les militaires ont du prendre à « bras le corps » l'ensemble des problèmes posés et tenter de les résoudre au mieux.

II - Organisation du camp

Une population de plus de cinq mille âmes rassemblée en quelques jours devra être suivie dans des domaines aussi différents que la logistique, l'administration, la santé, l'éducation, la sécurité générale, voir le «soutien psychologique». Cette population hétérogène transplantée dans un camp de fortune outre ses origines géographiques différentes comporte d'anciens harkis venant des commandos de

I - Historique du camp

Les deux premiers trains de réfugiés arrivent en gare de Laqueuille le 24 juin en provenance de Marseille, le premier à 7h00, le second à 10h15 ; ce premier convoi compte 818 personnes (266 hommes, 255 femmes et 297 enfants de moins de quinze ans).

Les portières des wagons portent inscrit à la craie les prove-

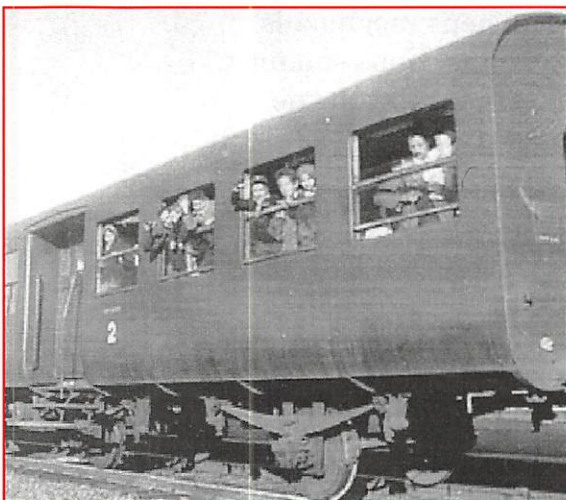
nances des rapatriés : Aumale, Bouira, Palestro... essentiellement des kabyles...

A compter du 3 juillet l'effectif du camp va fluctuer en raison de nouvelles arrivées, de quelques départs et de retours précipités dus au climat d'insécurité ressenti par les anciens supplétifs menacés par la puissante organisation du FLN de France.

Les synthèses de renseignements régulièrement établies par le détachement de Gendarmerie du camp permettent de bien situer les mouvements de populations

Compte tenu des conditions précaires d'installation du camp et de l'arrivée de la période hivernale, celui-ci va être dissous à compter du 14 septembre. Sept convois partant de la gare de Laqueuille seront nécessaires pour le transfert de l'ensemble des réfugiés :

De ce passage, il ne subsiste dans l'actuel camp militaire que onze tombes d'enfants, entretenues sans ordre et dans l'anonymat, par l'unique volonté des commandants



Arrivée en gare de Bourg Lastic





chasse ou d'unités régulières, d'anciens moghaznis en provenance des S.A.S (Sections Administratives Spécialisées) et d'anciens Gardes des Groupes Mobiles de Sécurité. Les enfants de moins de quinze ans représentent près de 50% d'une population traumatisée et complètement «déboussolée».

Des structures sont créées ex nihilo et fonctionnent sans anicroche majeure durant trois mois grâce à un engagement quotidien de tous les acteurs : personnel d'encadrement composé de fantassins du 92^{ème} R.I., d'Officiers et Sous-officiers S.A.S., de ressortissants du Service de Santé, de Sous-Officiers de Gendarmerie, d'Assistentes Sociales et de Moniteurs du C.F.M.J.A. (Centre de Formation des Moniteurs de la Jeunesse Algérienne) d'Issoire qui conjuguèrent leurs efforts pour faire fonctionner cette Babylone d'un nouveau genre.

Une fois de plus, l'Etat se défaussait sur les forces armées de cette nouvelle affaire bien encombrante liée à la fin dramatique des «événements d'Algérie».

La 8^{ème} Région Militaire étant chargée d'organiser l'accueil et l'hébergement des harkis réfugiés dans le Puy-de-Dôme désigne le 92^{ème} Régiment d'Infanterie pour assurer la mission. Le Commandant du camp est d'abord un Chef de Bataillon puis dès le 28 juin un Lieutenant-colonel, qui dispose d'une centaine d'hommes provenant essentiellement de la Compagnie de Commandement et des Services et de la 2^{ème} Compagnie du Régiment renforcées par des éléments de différents Corps et Services de la 8^{ème} R.M.

La logistique est assurée par quatre-vingt-dix officiers, sous-officiers et hommes du Rang du 92^{ème} R.I. Le Camp est subdivisé en



Nouveau départ vers un inconnu qui a nom : Rivesaltes.

quatre ilots placés chacun sous l'autorité d'un officier S.A.S. ayant reçu pour mission :

- de suivre l'État-civil en liaison avec la mairie de Briffons,
- de répartir les aides diverses et les droits allocataires,
- de recevoir les doléances des administrés,
- de régler les «chikaïas»,
- de surveiller l'encadrement des enfants,
- de répartir les corvées...

Trente Officiers et Sous-officiers S.A.S. sont en charge de ces tâches qui ne sont pas sans rappeler leurs anciennes fonctions dans le «bled algérien».

Début juillet, le service de santé compte 3 médecins militaires : 1 capitaine et 2 sous-lieutenants ainsi que 3 infirmières ; dès le 9 juillet, devant l'insuffisance des effectifs au regard des problèmes de santé, notamment de nombreux décès par broncho-pneumonie de jeunes enfants, un renfort de 2 médecins et 3 infirmiers est demandé.

Lors de l'implantation du camp, la Brigade de Gendarmerie de Bourg Lastic est renforcée par cinq gendarmes dont un officier de police judiciaire, très vite ce renfort se transformera en poste prévôtal sur place et sera porté le 1^{er} septembre à un Maréchal-des-Logis-chef et sept gendarmes. Cette unité de circonstance est chargée :

- d'escortes de convois en prove-

nance, ou vers, la gare de Laqueuille,

- de la surveillance du camp, à l'intérieur en liaison permanente avec le commandant de celui-ci, d'initiative uniquement en matière de police judiciaire ; à l'extérieur portant sur :

- le contrôle des allées et venues,
- l'identification des personnes inconnues,
- la recherche du renseignement et le suivi des l'état d'esprit tant de la population des hameaux voisins que de la population du camp,
- le suivi du comportement, parfois délictueux des «réfugiés»
- le recueil de toute proposition d'emploi ou d'hébergement des populations locales.

Une cellule «action psy» est créée, elle est chargée du soutien psychologique de la population harkie et sous les ordres d'un Commandant issu des A.M.M. (Affaires Militaires Musulmanes) emploie :

- un capitaine S.A.S,
- un capitaine du Service Social des Armées secondé par une dizaine d'Assistentes Sociales,
- un capitaine détaché du Ministère des Rapatriés qui centralise et ventile les demandes et offres d'emploi.

Très vite, il est apparu que la population des moins de quinze ans représentant près de 50% des effectifs de camp devait être encadrée, cette mission fut confiée à une dizaine de moniteurs du C.F.M.J.A. d'Issoire.

III - Les Problèmes

Le premier sentiment de soulagement et de sécurité ressenti par les harkis ne tarde pas à évoluer vers une inquiétude diffuse entretenue par l'activité subversive menaçante voire dangereuse du FLN de France à leur égard. L'oisiveté,



A gauche de la colonne d'enfants, derrière les deux officiers de l'Armée de Terre, trois jeunes moniteurs du CFMJA

le manque de ressources, l'adaptation au milieu, la difficulté d'intégration, la puissance de la transmission orale déformante, les problèmes d'ordre public minent les esprits et persuadent les anciens supplétifs de la passivité des pouvoirs publics.

Parallèlement, la population locale entretient une méfiance croissante vis-à-vis des harkis qu'ils considèrent comme dangereux et perturbants et dont ils souhaitent de plus en plus ouvertement le départ.

Malgré les efforts de la communauté militaire, il apparaît déjà que la politique des camps de regroupement est vouée à l'échec. Cette politique perdurera pendant dix ans et provoquera des fractures encore visibles aujourd'hui.

31 – L'action du FLN de France.

La lecture des Synthèses de Renseignement hebdomadaires établies par la Brigade de gendarmerie de Bourg Lastic puis par le Poste Prévôtal installé dans le camp montre combien le FLN était implanté en France et combien son action vis-à-vis des harkis était prégnante, agressive et destructrice allant de la tentative d'extorsion de fonds, à la menace physique, à la tentative d'assassinat et à l'assassinat par égorgement. De toute évidence son action était concertée et

avait pour but d'empêcher toute implantation durable et tranquille de nos anciens supplétifs en Métropole. De nombreux «réfugiés d'Afrique du Nord» comme on l'écrivait pudiquement à l'époque ayant trouvé un emploi furent, craignant pour leur vie, contraints d'abandonner leur «gagne pain» et de rejoindre le «havre de sécurité», tout relatif, du camp.

Les faits rapportés ci-après parlent d'eux-mêmes :

311 - Durant le mois de juillet 1962 :

- le 1^{er} juillet en gare de Laqueuille, un harki porte à la connaissance des gendarmes qu'un groupe de «rapatriés» avait été lynché, au port de Marseille, par des militants du FLN et avait du être secouru par des CRS.
- Le 2 juillet, un groupe de harkis se rend à Clermont-Ferrand à la recherche d'une «bonne fortune» rétribuée, une prostituée leur indique un bar spécialisé place du Mazet... il se trouve que ce bar était un P.C. du FLN et qu'ils ne doivent leur salut qu'à une fuite éperdue et à la protection de deux militaires de passage. Ils rejoignent le camp en catastrophe.
- le 20 juillet, un harki reçoit un «ordre» de l'État-Major de l'ALN

lui enjoignant de payer 10 NF en règlement d'un écusson joint au courrier.

- le 23 juillet, deux harkis employés à la «Halle au cuir» à Clermont-Ferrand, sont accostés Place Gaillard par un algérien qui les invite à les suivre au «Bureau du FLN» où l'on tente de leur extorquer une «cotisation»... ils réussissent à s'enfuir, un seul reprendra le travail, l'autre rentrera à Bourg Lastic.

Le même jour, un Sergent-chef harki reçoit une lettre de menaces avec promesse de représailles par une compagnie de la Willaya 2.

- le 29 juillet, trois anciens supplétifs sont interpellés en gare de Laqueuille par un algérien qui leur propose de se charger personnellement de leur réembarquement vers l'Algérie en faisant les formalités nécessaires auprès de l'organisation FLN de Clermont-Ferrand. L'intéressé est immédiatement interpellé par les gendarmes, il prétend être lui-même victime de l'organisation subversive... inconnu des services de police, il est relâché.
- Le 30 juillet la synthèse de renseignements fait état pour la période d'une famille ayant eu des démêlés avec la « police du FLN » à l'hôpital de Clermont-Ferrand. Elle relève également des lettres de menaces promettant des sanctions graves pour ceux qui ne déféreraient pas à une convocation, des envois de tracts bennellistes, des photos représentant la famille du destinataire prisonnière de l'ALN en Algérie...

312 - Durant le mois d'août 1962 :

- début août, un ancien harki qui avait quitté l'Algérie le 29 mai pour aller travailler à Mériguer (Haute Savoie) est abordé par un



nord africain qui lui pose plusieurs questions. Il s'en saisit, l'enferme dans sa chambre et prévient son patron. Ce dernier libère l'individu qu'il connaît et prévient les gendarmes de la brigade. Le 20 août, l'ancien supplétif est suivi par deux coreligionnaires armés, il prévient les gendarmes. Les «suiveurs» sont interceptés et incarcérés mais, très inquiète, la victime abandonne son travail et rejoint Bourg Lastic.



Les enfants dans le camp.

- le 2 août, d'anciens harkis travaillant depuis le 21 juillet chez un entrepreneur de Travaux Publics de Draguignan rejoignent Bourg Lastic, ils avaient été prévenus que leur présence était signalée au FLN, l'un d'eux avait été injurié par un coreligionnaire, la police prévenue déclarait «ne rien pouvoir pour eux».
- le 4 août, d'ex harkis travaillant dans une entreprise de TP de la région sont mis en demeure par quatre «représentants» du FLN de la même entreprise de verser une cotisation lors de la paie. Ils sont surveillés en permanence pour les empêcher de prévenir la Police ou la Gendarmerie. Payés le 21, ils s'échappent et rejoignent le camp le 22.
- du 4 au 7 août, un ancien GMS travaille à Thonon-les-bains et loge chez un cousin, celui-ci lui conseille de déguerpir car il a été reconnu par une personne de son douar d'origine... il couche à l'extérieur à la « belle étoile » et aperçoit une nuit quatre individus dont un armé d'un pistolet mitrailleur et les trois autres de pistolets automatiques s'introduire dans sa chambre... il s'enfuit, rejoint Lyon, où il dépose plainte dans un Commissariat, puis Bourg Lastic.
- le 8 août, huit harkis quittent le camp pour rejoindre Royan où ils ont trouvé du travail dans une

entreprise de maçonnerie. A leur arrivée, ils sont logés dans un centre d'accueil où sont hébergés cent cinquante maghrébins. Reconnus, ils reçoivent des menaces de mort... et surprennent des individus qui rôdent autour du dortoir, un est armé d'un pistolet automatique et ils reconnaissent un autre condamné précédemment comme collecteur de fonds. Ils rentrent au camp le 14 août.

- le 14 août, un harki qui vient de trouver du travail à Moisans (Isère) dans une briqueterie est mis en demeure de remettre sa carte d'identité au «représentant» du FLN et de verser mensuellement 35 NF. Au bout de huit jours il se présente au service des rapatriés de la Préfecture de Grenoble, reste dix-huit jours au centre d'accueil des rapatriés où il est à nouveau harcelé et menacé. Dès sa carte de Sécurité Sociale en poche, il repart pour Bourg Lastic.
- le 15 août, un harki de retour de Clermont-Ferrand déclare avoir été pris à partie par quatre nord africains qui l'ont « invité » à les suivre dans un café. Il prend la fuite prévient le commissariat de police, reconnaît trois de ses agresseurs qui, niant les faits, sont relâchés.

- depuis le 21 août, à Lyon en provenance du camp du Larzac, un ancien harki, qui a trouvé du travail à la Société Lyonnaise de Chemin de Fer couche, avec d'autres nord africains, dans un wagon désaffecté. Le 27, il est accosté par deux hommes armés qui l'invitent à quitter son emploi et à rejoindre l'Algérie. Il endort leur confiance, va retrouver un beau-frère, sergent en permission de convalescence arrivé la veille qui vient d'être victime de la même mésaventure. Tous les deux rejoignent Bourg Lastic, le cousin qui devait poursuivre sa convalescence à l'hôpital de Briançon refuse de gagner cette ville de peur de représailles et se terre dans le camp.

313 - Durant le mois de septembre :

- le 2 septembre, un ancien harki, menacé dans l'Isère, rejoint Bourg Lastic avec un billet de chemin de fer gratuit qui lui a été remis par la Préfecture de Grenoble.
- le 8 septembre, un ancien GMS caché par un cousin à Périgotville, arrive à Bourg Lastic après avoir réussi à quitter l'Algérie et être passé par Paris, son cousin avait été égorgé par les tueurs du FLN.



- le 10 septembre 1962, deux anciens moghaznis débarqués à Marseille le 16 août, décident de tenter leur chance en Auvergne, «contrôlés» par l'organisation FLN de Clermont-Ferrand, l'un des deux trouvé porteur de ses pièces militaires est égorgé, l'autre s'enfuit et rejoint Bourg Lastic.
- le 11 septembre, un ancien harki, menacé à Paris, se réfugie au camp et demande à s'engager.

Les cas concrets et précis cités précédemment prouvent, s'il en était besoin, que le FLN de France était parfaitement organisé et renseigné et qu'il est rapidement passé de la simple menace à l'exécution de celle-ci. Il apparaît par ailleurs que les tentatives de «pénétration» du camp de Bourg Lastic aient été des échecs :

- le 28 juin, peu avant la nuit, un individu d'origine maghrébine engage la conversation avec un harki et lui dit que la France faisait semblant de les accueillir mais s'appretait à les renvoyer en Afrique du nord. Devant la réaction de son interlocuteur et des camarades qu'il ameutait, l'individu ne demande pas son reste et quitte le camp.
- le 30 juillet, un algérien travaillant à Boulogne-Billancourt se présente pour voir sa femme repliée avec son père. Exprimant des

sentiments pro FLN, il est pris à partie par la population de l'îlot et le commandant de camp doit le fait expulser.

- le 6 août, un ressortissant algérien pénètre sans autorisation dans l'îlot 1 pour voir, dit-il, un membre de sa famille. Le responsable de l'îlot semble détecter en lui un membre du FLN, cela provoque un début d'agitation. Fouillé, l'intéressé est trouvé porteur d'un tract du FLN... Il est expulsé.

Ces tentatives ne troublent pas outre mesure la vie du camp, il n'en est pas de même lors du retour au camp de ceux qui avaient trouvé du travail et revenaient victimes des menaces et des actions du FLN. Les anciens supplétifs, à tort ou à raison se sentent abandonnés par la France et il ressort des synthèses établies par la Gendarmerie que les autorités du camp éprouvent une certaine inquiétude de voir se former au camp un commando anti-FLN.

32 - La confrontation avec un milieu inconnu

Il est certain que la population du camp, jeune pour l'essentiel, inadaptée à la vie en métropole, désœuvrée, aux ressources financières vite épuisées, représente un «bouillon de culture» apte à générer la violence... La Brigade de Bourg Lastic souligne déjà dans la synthèse de renseignements du 16 juillet que *«les hommes inoccupés errent dans les hameaux voisins et (que) les femmes passent leur temps en conciliabules»*.

Des infractions mineures, tenant le plus souvent à la méconnaissance des modes de vie locaux, sont commises, mais d'autres plus graves défoulant une violence emmagasinée qui provient essentiellement de situations de stress et de désarroi créent localement des problèmes. On ne passe pas facile-

ment de la guerre à la paix et l'abandon de ses racines ne va pas sans déchirements !

321 - Les délits mineurs preuve d'inadaptation.

Inconscients après plus de sept années de guerre de certaines règles de société, les harkis se sont rendus coupables d'infractions mineures par méconnaissance de celles-ci, soit par inconséquence, soit par ignorance ou habitudes ancestrales.

Au cours de leur séjour à Bourg Lastic, les gendarmes ont relevé à leur rencontre, seize infractions au code de la route et constaté sept accidents de la circulation ayant fait trois blessés graves. Il est à remarquer à ce sujet que certains garagistes peu scrupuleux leur avaient vendu des véhicules très usagés et non en règle.

Quatre vols de bois destinés à la cuisine ou au chauffage ont été commis à la grande indignation de la population locale ; or, les notions de propriété individuelle ou collective sont floues dans leur esprit habitués qu'ils sont à user à volonté des biens que leur culture leur fait concevoir comme collectifs. Le 11 août, vingt stères de bois sont volés à Briffons, le Commandant de camp indemnise le propriétaire, ce qu'il fait également le 26 août pour un vol de vingt-six stères.

Il y a même méconnaissance pour un délit de pêche... voire le lavage de linge dans des ruisseaux qui exaspèrent les habitants... et portent, bien évidemment, préjudice à la faune aquatique... et à la morale halieutique !

322 - Les délits majeurs violents réactifs face à l'inconnu.

À leur arrivée au camp, les supplétifs étaient en possession d'un certain pécule et l'oisiveté les poussant vers l'extérieur et les débits de



boissons, cela donna quelques soucis aux forces de l'ordre pour ramener le calme lors de rixes dans les cabarets des localités environnantes. A l'occasion de ces rixes, les gendarmes interviennent le 1^{er} juillet puis le 18 juillet lors d'une rixe au poignard entre deux harkis qui se blessent gravement l'un l'autre et le 22 juillet pour des menaces avec un pistolet d'un supplétif, pris de boisson, envers un tenancier de Bourg Lastic ; enfin le 10 août pour une rixe occasionnant une blessure au bras.

Cette situation crée parmi les commerçants une inquiétude certaine entretenue et colportée par la rumeur publique.

Au fil des jours, la pénurie financière se faisant sentir, ces rixes se cantonnèrent à l'intérieur du camp, elles furent généralement vite jugulées par les prévôts.

Le plus grave sera sans doute une tentative de viol le 27 juillet sur une femme de cinquante-huit ans ce qui soulèvera, à juste titre, une grande émotion chez les français de souche.

En définitive, si rien ne justifie la violence, le nombre relativement peu important des délits majeurs par rapport à la population du camp permet de relativiser le phénomène qui est resté somme toute anecdotique.

L'argent ou le manque d'argent a souvent été à l'origine des faits délictueux. Là comme ailleurs les forces armées sont intervenues avec rigueur mais discernement afin d'éviter de fâcheuses dérives. Dès le 30 juin, le commandant de camp ayant appris qu'un com-

merçant local avait accepté un dépôt de trois millions de francs sans reçu et qu'un autre commerçant avait également accepté, dans les mêmes conditions, un dépôt de un million, décida, afin d'éviter d'éventuelles escroqueries, de créer à l'intérieur du camp un «souk» à disposition des marchands ambulants et de demander l'ouverture d'une antenne P.T.T. et d'un comptoir de banque.

IV - Conclusion

De ce camp, abandonné définitivement en septembre 1962, il ne subsiste que quelques tombes, un souvenir mitigé des habitants d'un paisible village métropolitain confronté à une arrivée massive de réfugiés perturbant sa quiétude et une stèle édiflée plus de quarante ans plus tard par ceux qui n'avaient pas oublié. ■



Stèle et cimetière du Camp de Rivesaltes.



**Extrait du N° 180 de
« La Koumia »**

**Bulletin de l'Association des
Anciens des Goums Marocains
et des Affaires Indigènes.**

Il fut créé le 14 juin 1938 ultimes héritiers des Interprètes de l'armée d'Égypte et de l'Armée.

Ces officiers avaient un rôle bien connu dans les Services des Affaires Indigènes du Maroc ou de Tunisie et des Affaires Sahariennes. Ils étaient chargés du renseignement politique local et remplissaient aussi les fonctions de Commissaires du Gouvernement dans les tribunaux de Pacha et les tribunaux coutumiers. Ils accompagnaient le chef d'Annexe dans ses tournées, truchement indispensable pour les contacts avec les autochtones, et traduisaient les discours des autorités lors des visites officielles.

Dans les corps de troupe, ils assuraient la protection du moral des hommes... Ils enseignaient également l'arabe dans les écoles militaires.

En septembre 1939, l'Armée d'Afrique part une nouvelle fois en Métropole, dont quarante-deux A.M.M., soit plus du tiers des effectifs.

Ces officiers accompagnèrent aussi les unités nord-africaines en Indochine.

Lors du conflit algérien, les Officiers A.M.M. en activité au Maroc et en Tunisie, après l'indépendance de ces deux pays furent affectés en Algérie dans le renseignement et l'action psychologique.



J'ai extrait ces lignes d'un article très intéressant mais trop long pour tenir dans notre bulletin, parce que j'avais l'intention, depuis très longtemps, de rendre hommage au Colonel Alexandre Coudino, Officier des A.M.M., que j'ai connu comme professeur d'arabe et de kabyle au Cours Long des A.A. pendant l'année scolaire 58-59. Hommage lui est rendu dans l'article cité plus haut.

Le Colonel Coudino m'a laissé le souvenir d'un homme exceptionnel. Il nous enseignait l'arabe dialectal algérien et le kabyle.

Devenu moi-même professeur, je réalise en écrivant, aujourd'hui combien j'ai appris, à mon insu, comme élève du Colonel Coudino, que pour enseigner une langue étrangère, il faut d'abord aimer la langue que l'on enseigne...

Le Colonel était d'une simplicité et d'une modestie peu fréquente parmi les officiers supérieurs vis à vis de jeunes officiers comme étaient les élèves du Cours...

Il nous faisait participer à des « saynetes » en arabe ou en kabyle. Je me souviens que dans une de ces dialogues le Colonel avait dit : - « Abolivier vient d'un pays froid » ; j'avais protesté et répliqué : - « non, la Bretagne n'est pas un pays froid ! ».

Comme le Colonel insistait, j'ai ajouté :

- « il y a dans mon pays un figuier millénaire ! » (le figuier de Roscoff, célèbre dans mon Léon natal !).

Alors, le Colonel, Pied-Noir algérien, « Tronc de Fiquier », a été convaincu !

J'ai eu l'occasion de faire un voyage avec le Cours en Grande Kabylie. Le Colonel était du voyage. Dans un village, il a parlé en kabyle avec des enfants qui se sont sauvés et sont revenus, traînant leur grand-père et lui disant : « viens voir, il y a un Français qui parle kabyle mieux que toi ! ».

Le Colonel nous avait raconté pourquoi il parlait kabyle aussi bien. Ses parents étaient instituteurs en Kabylie. À l'époque, les européens ne pouvaient résider isolés dans un village kabyle ; ils habitaient dans un village européen de la plaine et montaient tous les jours à l'école. Son père, instituteur, menait l'âne qui portait sa mère, institutrice et le petit Alexandre sur le dos de l'âne



Les Bureaux Arabes créés au moment de la conquête de l'Algérie, ...



... ont été un élément déterminant de la pacification du pays. Ils ont été à l'origine du ralliement des populations musulmanes à l'autorité française.

« Les officiers des bureaux arabes, en devenant des administrateurs, ont su conserver leurs qualités de soldats et de chefs. Leur action a toujours présenté un caractère profondément humain.

« En période troublée, il est fait appel aux cadres de l'Armée, et c'est ainsi qu'actuellement les officiers des affaires algériennes dispersés dans le bled algérien, continuent les traditions de leurs aînés des bureaux arabes.

« Au contact des populations jusqu'alors sous-administrées, les officiers au képi bleu exercent un rôle d'arbitre. Ils sont les guides et les conseillers des nouvelles commissions municipales récemment mises en place sur l'ensemble de l'Algérie.

« La mission pacificatrice confiée aux jeunes officiers chefs des Sections Administratives Spécialisées passionne ceux qui sont avides d'action et qui, désirent se dégager des routines, oeuvrent à l'édification d'une nouvelle Algérie française. »

Robert Lacoste.
Ministre de l'Algérie

FAIRES MILITAIRES MUSULMANES

ABOLIVIER



(à noter que c'était le mode de transport local, avec cette différence que chez les locaux c'était l'homme qui aurait monté l'âne et la femme aurait marché devant, avec le petit garçon sur le dos !).

Alors, voilà comme le petit Alexandre avait appris le kabyle : sa maman faisait donc la classe ; le garçon restait au fond de la classe avec les autres petits, amenés là par leur grand frère, élèves de Mme Coudino.

Les femmes kabyles travaillaient en effet aux champs et il n'y avait pas toujours à la maison une personne pour garder les petits ! Le Colonel Coudino m'a dit que sa première langue était donc le kabyle car il jouait au fond de la classe avec les petits Kabyles !

Je rends ici hommage au Colonel Coudino comme je l'ai déjà fait pour le Colonel Benos, directeur du Cours et le Capitaine Ben Hamza, Professeur d'arabe et d'équitation.

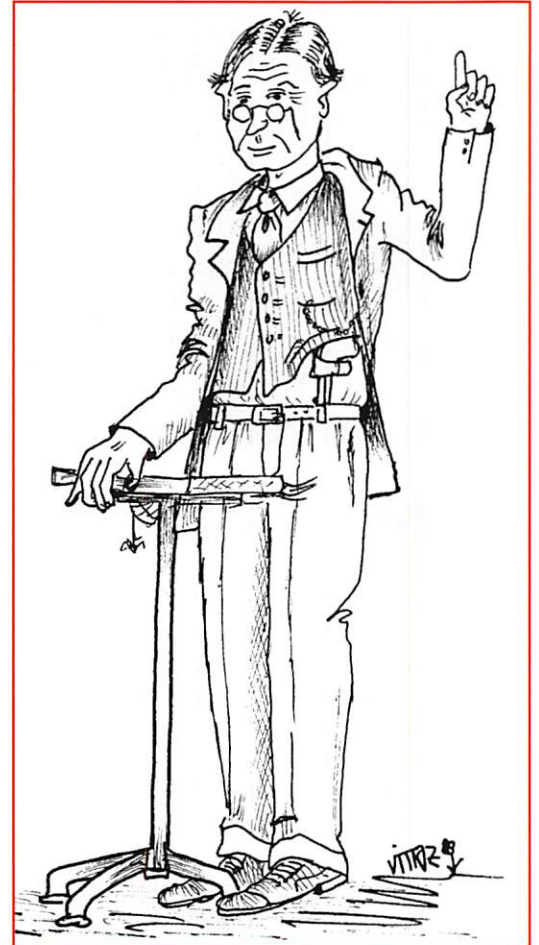
Il y avait aussi de nombreux autres intervenants dont des Français d'Algérie. Tous nous ont in-

culqué l'amour de ce pays, leurs pays et le nôtre.

Au moment où j'écris le souvenir d'un des intervenants au Cours des A. A. me revient. Il s'agit d'un avocat qui venait de Kabylie pour nous enseigner les coutumes kabyles que certains d'entre nous étaient destinés à appliquer (ce fut mon cas).

Cet avocat de Tizi-Ouzou était un homme de la génération de nos pères (nous n'avions pas trente ans). Il était vêtu de façon « stricte », comme il seyait à l'époque à un homme de loi (costume et cravate noirs), un peu comme les « lawyers » des films américains. Il était mince et soigné. De temps en temps, alors qu'il parlait, debout comme au tribunal, un geste de ses bras révélait un revolver suspendu à un harnais, sous sa veste noire. cela nous rappelait que l'Algérie était en guerre...

Cet avocat « Pieds-Noirs » avait du mérite de venir ainsi chaque semaine de Tizi-Ouzou enseigner à une équipe de « Pathos » les coutumes ancestrales des populations kabyles. ■



EXTRAIT DE LETTRE DE NOTRE CAMARADE JEAN-LOUIS EYMÉOUD DE RETOUR D'UN VOYAGE EN ALGÉRIE EN MAI 2012

Le 6 juin 2012

... C'est un voyage exceptionnel au niveau de l'accueil de la population que nous avons reçu, quel que soit l'âge des Algériens. Du fait que leurs gouvernements ont voulu endiguer les bons côtés de la présence française, les jeunes, en particulier, ont soif de savoir la vie en Algérie il y a cinquante ans. Mes photos ont eu un très grand succès (j'avais éliminé celles avec présence militaire).

À Pasteur où j'ai pu m'arrêter un grand quart d'heure, les habitants ignoraient l'existence des SAS.

La SAS a été rasée : à sa place ont poussé les arbres que j'avais plantés .

Il est presque impossible de s'y retrouver - Pasteur est passé de 2.400 à 40.000 habitants. La ville s'appelle maintenant « Kasrou »...

J'ai pu nouer des relations avec des habitants de Pasteur et Arris, dont un frère du Général Khaled Nezzar, heureux de retrouver des photos de son frère. Si j'avais dû accepter toutes les invitations reçues à Pasteur en quelques minutes, j'aurais dû y rester plus d'un mois

J'allais oublier un détail - nous avons toujours été escortés par des véhicules militaires (jusqu'à 12) qui ne nous ont jamais quittés.

Recevez mon cordial souvenir.

Le S-Lieutenant Eyméroud a commandé les SAS de Pasteur, puis de Corneille de 1959 à 1960, près de Batna.

D.A.

Article paru dans la revue « L



Le 27 avril 1957, Jean Lartéguy signe le texte d'un de ses premiers ouvrages qu'il intitule « la tragédie du Maroc interdit ».

Il s'agit en fait, du compte-rendu d'une mission qu'il vient d'effectuer dans le sud marocain afin d'élucider le mystère de la disparition d'un officier français, des « Affaires Indigènes », le capitaine René Moureau.

Dans la conclusion de son enquête, il écrit à peu près cela : « Qu'a-t-on voulu cacher dans cette affaire ? La vie du capitaine 'Moureau ne comportait aucun mystère. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher ».

Plus d'un demi-siècle après, l'interrogation reste la même. Toutefois, l'objet de ce texte n'est pas de répondre à cette interrogation, car nous ne possédons que des renseignements fragmentaires, mais de faire connaître ce dramatique épisode de la vie d'un « légionnaire d'hier » à ceux qui l'ignorent ou qui l'ont oublié.

Nous sommes le 23 juin 1956, le capitaine René Moureau, officier des affaires indigènes, chef de poste de Boufzarkan dans le sud marocain depuis quelques mois, est invité à Goulimine à quarante-trois kilomètres de là, par le Docteur Andrieu qui pend sa crémaillère.

Andrieu a en effet obtenu la construction d'un local infirmerie hors du bordj pour que les marocains, ses patients, aient un accès plus facile. Il a également invité le docteur Perrin qui vient également de Bou-lzarkan. Moureau, lui, arrive avec sa voiture personnelle, une Dodge noire; il est accompagné de deux de ses moghaznis. L'un d'eux est d'ailleurs, habituellement, son chauffeur. Il les dépose, au passage, sur le souk de Goulimine en leur disant : « *Je vous reprends dans trois heures* ». Après le repas, Moureau abandonne ces deux camarades médecins à leur conversation. C'est connu, à son habitude, il ne veut pas se coucher trop tard. Vers 22h30 donc, il récupère ses moghaznis comme prévu puis il prend, plein nord, la piste de Bou-lzarkan... où il n'arrivera jamais ! Le docteur Perrin, parti environ une heure après lui, ne doublera ni ne croisera la Dodge noire; elle s'est littéralement volatilisée.

Le 3 juillet, 10 jours après, donc - on peut s'interroger sur ces délais

- une opération est localement lancée à partir de Foum el Hassan où se trouvent encore stationnées des unités de l'armée française.

Par ailleurs, une compagnie parachutiste de Marrakech est aérotransportée sur place. Deux jours plus tard, le 5, sur intervention directe du Prince Moulay Hassan, l'opération est arrêtée. Le Prince s'engage à obtenir la libération de l'officier français dans les quarante-huit heures.

Le 20 octobre, non seulement nous n'avons aucune nouvelle du Capitaine Moureau, mais un deuxième officier des affaires indigènes, le lieutenant Perrin, est enlevé à Foum el Hassan. C'est alors une succession d'interventions de parlementaires, d'officiers généraux et d'amis des deux officiers enlevés. Interventions jusqu'au plus haut niveau de la République puisque le Président Coty lui-même en est saisi. Sans effet.

En février 1957, première véritable action médiatique dans la presse écrite : Paul Gérin, journaliste à Paris-Presse, publie un article sur « L'affaire Moureau » et, pour la première fois, cite le nom du lieutenant Perrin. Émoi dans le landernau ! Il y a plus de sept mois que le capitaine Moureau a disparu, quatre pour Perrin. Des parlemen-

taires interviennent à l'Assemblée, les anciens combattants protestent, Albert Camus lui-même dit son indignation. C'est alors que Jean Lartéguy part pour le Maroc à la recherche des officiers disparus.

Lors de la session parlementaire du printemps 1957, M. Maurice Faure, alors secrétaire d'état aux affaires étrangères, interpellé par plusieurs députés, répond très diplomatiquement : « *Lors de mes conversations de Cannes avec le sultan, j'ai exposé à mon interlocuteur les conséquences dramatiques que pourrait avoir cette affaire* ». Dramatiques, pour qui? Le sultan est donc prévenu. À cette époque le sultan est Sidi Mohamed Ben Youssef; il prendra, peu après, le titre de Roi du Maroc sous le vocable de Mohamed V. Déposé et envoyé en exil par le gouvernement français en 1953, il est, en effet, revenu au Maroc en octobre 1955 après le désistement orchestré du sultan Ben Arafat.

En mars 1957, plusieurs milliers de personnes manifestent à Lyon et dans la région en faveur du capitaine Moureau, enfant du pays. Le 29 mars, après plus de 5 mois de détention, le lieutenant Perrin est remis à l'ambassade de France à Rabat par le prince Moulay Hassan.

De Moureau, toujours rien ! Le 30 mars, Perrin arrive à Villacou-



a Cohorte » n° 204 - mai 2011

blay. Ce même jour, l'Arc de Triomphe connaît une manifestation en hommage à l'armée française, à « l'armée française et à ses martyrs » précisent les organisateurs, dont le colonel Bourgoïn, ancien patron des parachutistes de la France Libre.

Parallèlement, à Châlon-sur-Saône, une manifestation similaire est organisée avec la création d'un comité de vigilance qui éditera une carte-pétition « *Pourquoi m'avez-vous abandonné ?* » (Cette carte a été distribuée à plus de quatre mille exemplaires lors de la manifestation des Champs-Élysées. Elle est encore disponible actuellement sur internet).

Le 2 avril, au cours d'une conférence de presse, le lieutenant Perrin dit son admiration pour son camarade et ancien, le Capitaine Moureau. Il ajoute cependant : « *Pour moi, sa disparition reste un mystère...* ».

En 2011, soit plus d'un demi-siècle plus tard, le mystère reste entier.

Comme cela est souvent le cas, le silence des autorités laisse la porte ouverte à toutes les suppositions, à tous les fantasmes. Dans Paris-Press, Paul Gérin écrit : « *Enlevé le 23 juin à Bou-Izarkan, un officier français prisonnier depuis 7 mois des dissidents marocains est promené mutilé de souk en souk pour affirmer la démission de la France* ». Est-ce l'exacte vérité ? Beaucoup de ses amis ont tendance à le croire et pensent, depuis la libération de Perrin, qu'ils ne reverront plus Moureau vivant. Toutefois, il n'existe aucune preuve de sa mort et sa dépouille mortelle ne sera jamais retrouvée.

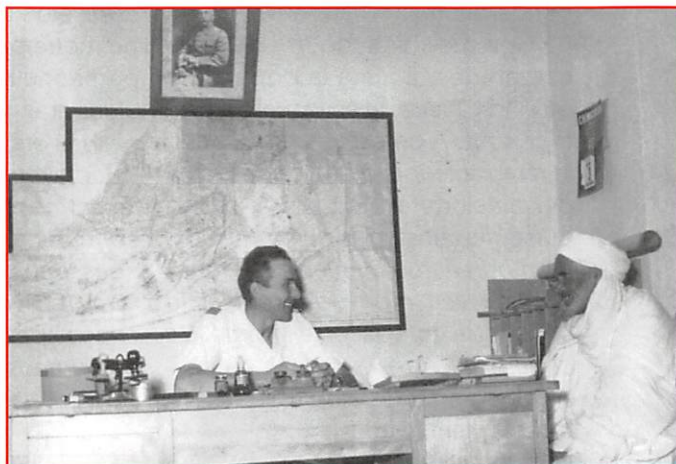
Apparemment aucune enquête, digne de ce nom, n'a été menée. Le jeune gouvernement marocain

est alors incapable de le faire sérieusement à cause de la désorganisation de ses services mais surtout des pressions internes politiques et ethniques. Le vieux gouvernement français, déjà empêtré dans l'affaire algérienne, refuse de faire preuve d'autorité. Aurait-il pu, d'ailleurs ? Mais alors, pourquoi ce silence ? Pourquoi, surtout, avoir laissé les marocains travestir la vérité et salir la mémoire d'un officier qui avait beaucoup donné à ce peuple ?

À son retour du Maroc, Lartéguy écrira : « *Dans cette région, les Français ont laissé de bons souvenirs, il faut les discréditer à jamais, alors commence le calvaire du capitaine Moureau* ».

En fait, à l'étude des différents documents traitant de cette affaire, il est possible aujourd'hui d'avancer la thèse suivante : la présence de Moureau à Bou-Izarkan (depuis quelques mois seulement) devenait gênante pour l'armée de libération du sud marocain et l'Istiqlal, sa branche politique. Les responsables de ce mouvement dissident, après une réunion qui se serait tenue à Akka le 21 juin, auraient décidé d'enlever puis d'exécuter le capitaine Moureau ainsi qu'un certain nombre de caïds locaux jugés trop proches du nouveau gouvernement marocain.

C'est le 18 ou le 19 juillet 1956 que le capitaine Moureau aurait été assassiné, sans raison apparente, semble-t-il, par un des chefs de l'armée de libération, Driss Alaoui (exclu plus tard de la mouvance dissidente et emprisonné pour malversation).



Le Capitaine Moureau sous la photo de Lyautey

En France, à cette époque, les responsables civils et militaires feignent encore de s'interroger. La famille, la jeune fiancée, les camarades de Moureau et tous ceux qui se sont manifestés pour sa libération se sont fait, dès le retour de Perrin, à l'idée de sa mort, mais ils sont dans l'ignorance complète des circonstances du drame.

Ceux qui ont connu Moureau en gardent le souvenir d'un officier de belle allure. Blond aux yeux verts, mince, un peu dégingandé, il mesure plus d'un mètre quatre-vingt, il a 40 ans en 1956 et estime être dans la plénitude de ses moyens, il l'a écrit à ses parents.

Alors qu'après l'école Normale, il se destine à être instituteur, il est appelé sous les drapeaux et suit un peloton d'EOR à St Maixent. Nommé sous-lieutenant, c'est avec ce grade qu'il se retrouve dans la tourmente du 2^{ème} conflit mondial. Fait prisonnier, il s'évade et, sur dénonciation, il est repris alors qu'il avait réussi à rejoindre la France. À sa libération, par goût et par vocation, il décide de rester dans l'armée au 134^{ème} Ri d'abord, puis passe dans le cadre prestigieux des affaires indigènes (Les « AI »). Au moment des faits, c'est un officier

► des A.I. rayonnant de sagesse et de pondération.

Comme beaucoup de ses camarades, il aime la population qu'il administre, avec laquelle il partage tout. À un de ses amis, venu le remplacer tors d'une de ses rares permissions en France, il dit en guise de consignes : « *Mon vieux, mon bureau de bienfaisance fonctionne avec mon portefeuille, je crois que tu vas être obligé de continuer* ».

Un jour, une délégation de villageois vient le trouver pour lui demander d'être leur caïd; il leur explique que ce n'est pas possible; ils ne veulent pas comprendre. Lui feint de s'en étonner en riant mais il est ravi et touché par cette marque de confiance ; localement, les marocains l'adorent; il connaît parfaitement leur langue, leurs coutumes, leur histoire. Souvent, le soir, autour du feu, il va les rejoindre et, là, menton dans les genoux, à moitié dissimulé dans sa djellaba, il écoute les longs récits et les ragots des tentes.

En janvier 1954, l'hebdomadaire français Paris-Match a publié un article de plusieurs pages et photos sur « L'homme au képi d'azur ». Cet homme, cet officier, c'est René Moureau. Un de ses camarades dira de lui : « *Ses amis marocains étaient nombreux et beaucoup même se recrutaient parmi nos adversaires* ».

Ce n'était ni un illuminé, ni un mystique, il avait les pieds sur terre. D'origine paysanne, une de ses passions était de planter des arbres et de construire des canaux d'irrigation. Au moment de son enlève-

ment, le gouvernement marocain a essayé de transformer cette affaire, politiquement gênante, en affaire personnelle. La thèse accréditée alors était la suivante : « *Moureau n'a pas été enlevé mais il a disparu volontairement, emmenant avec lui la femme réguibat qui aurait été sa concubine. Vivant depuis des années dans le sud, il aurait voulu rompre avec la civilisation européenne pour choisir le mode de vie des grands nomades berbères ; il serait maintenant dans la clandest-*



tinité, un réguibat comme les autres et vivrait sous la tente quelque part aux confins mauritaniens ».

Pourquoi pas ? Bon nombre de nos camarades « sahariens » ont dû rêver de la sorte.

Toutefois, cette version des faits a été rapidement démontée par les camarades et amis de René Moureau; la calomnie cependant est une arme redoutable et ce type de fable, « chercher la femme » notamment, trouve toujours des oreilles attentives.

N'a-t-on pas dit également qu'il aurait été victime d'une vengeance personnelle d'une femme berbère de la région de Foume! Hassan avec laquelle il aurait eu une liaison et qui, furieuse d'être abandonnée, l'aurait fait enlever par sa famille?

Imagination délirante, surtout lorsqu'il faut cacher un assassinat. Ses proches, ses chefs, le savaient tous : au moment de son enlèvement, René Moureau était à la veille de rentrer en France. Il était fiancé et envisageait de se marier. Les bans avaient été publiés à Bou-izarkan et la date arrêtée : début août. Il avait même prévu de suivre un stage de civilisation islamique puis de revenir avec sa jeune femme au Maroc comme conseiller technique du gouvernement chérifien. N'était-t-il pas, d'ailleurs, sur place, à Bou-izarkan, le représentant des autorités marocaines ?

C'est à la demande de ces autorités qu'il a été maintenu après notre désengagement. Sur cinq cents officiers des A.I. en poste au Maroc, une cinquantaine seulement ont été conservés par le gouvernement de Rabat ; Moureau était de ceux-là.

Venant de Tata, il était arrivé à Bou-izarkan en janvier et avait très rapidement pris de la dégradation de la situation.

Lartéguy a obtenu partie de la correspondance de Moureau à sa fiancée ; les lettres sont significatives.

L'officier y fait part de son inquiétude, de ses initiatives, des progrès qu'il perçoit parfois, mais surtout de l'action souterraine des opposants au régime. Nous y retrouvons ses joies, ses déceptions, ses attentes. Le 10 mars 1956, il écrit : « *Je ne sais pas si j'y arriverai* » ; le mercredi 20 juin : « *et je me retrouve au fauteuil d'orchestre* ». Il n'y restera plus très longtemps car, souvenez-vous, trois jours plus tard, il disparaît entre Goulimine et Bou-izarkan.



Le 27 avril 1957, il y a donc plus de 50 ans, Jean Lartéguy écrivait en conclusion de son compte-rendu : « *Il faut que le capitaine Moureau reste pour nous tous un symbole, non seulement celui d'un brillant officier des A.I. qui sut se faire aimer de ses administrés marocains en étant leur ami de tous les jours, mais aussi celui de tous nos abandons* ». Il citait ensuite : les catholiques du Nord-Vietnam, les Méos du Laos, les vieux sous-officiers marocains des campagnes d'Italie et de France que l'on assomme sur les souks. car, en 1957, c'est cela la vérité.



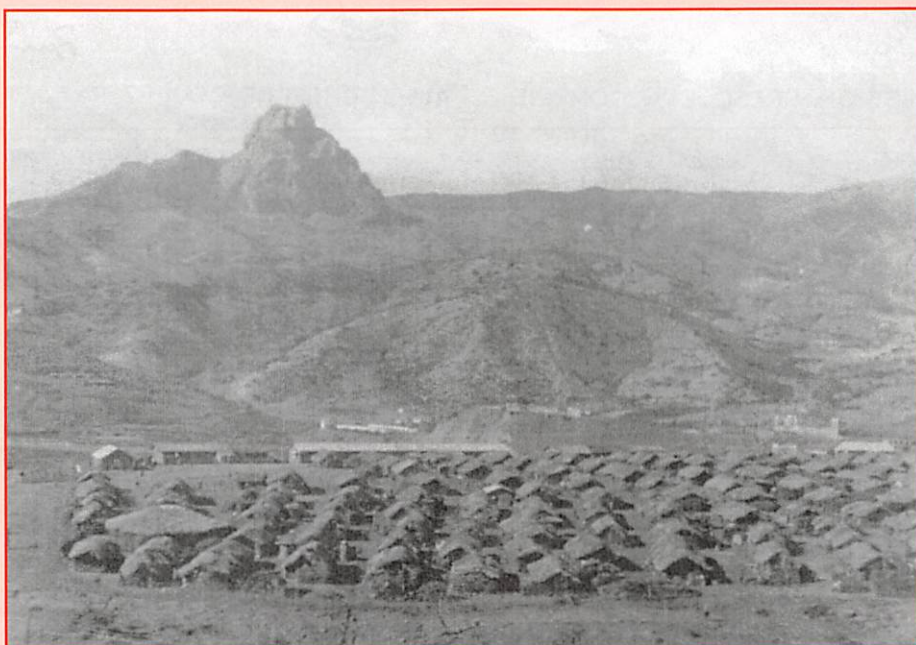
Le Capitaine Moureau au marché de Tarjicht

Il faut cependant ajouter que le Capitaine Moureau a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur pour prendre rang à compter du 23 juin 1956, le jour de son enlève-

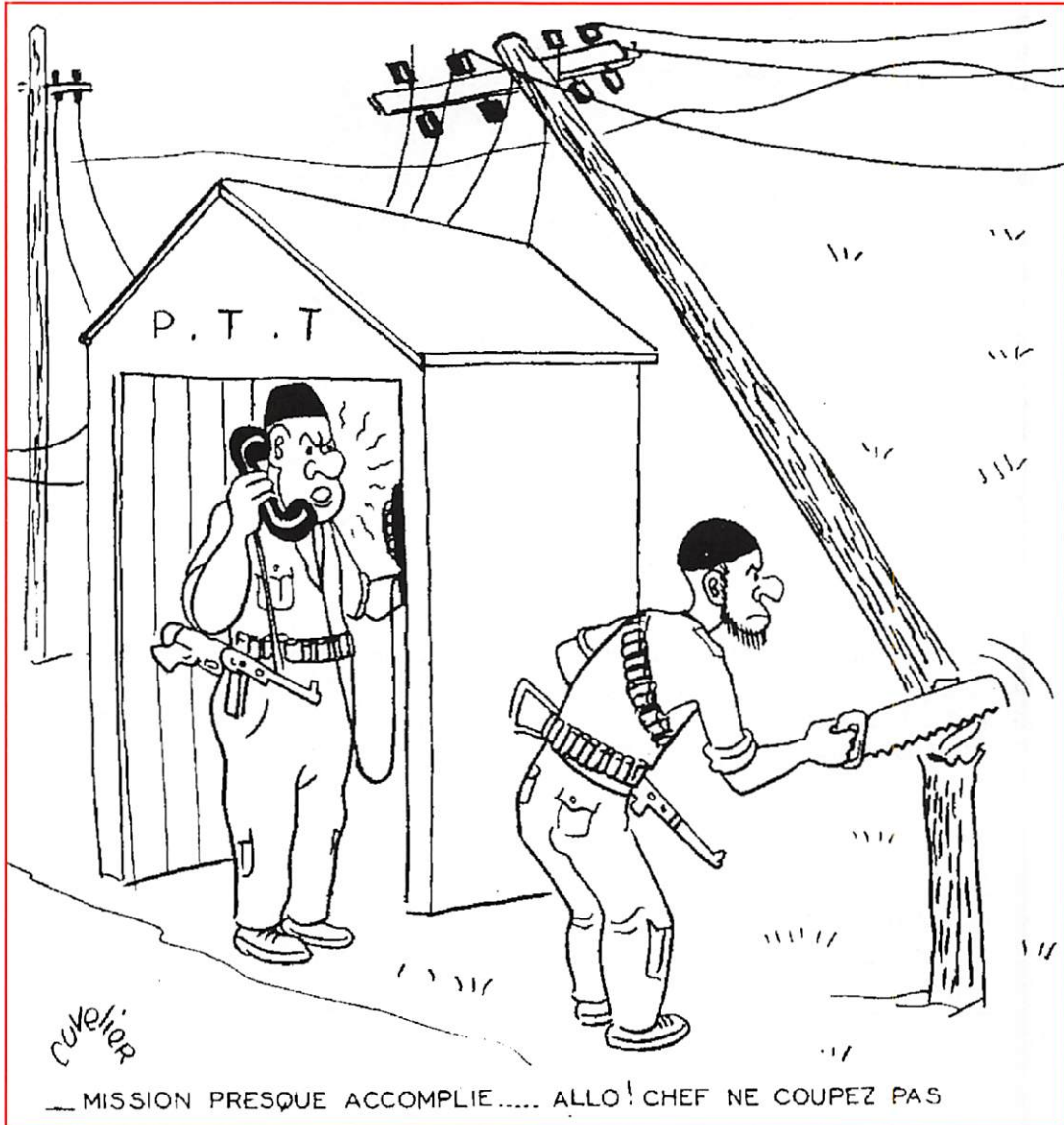
ment, avec parution au JO du 3 décembre 1958, plus de deux ans après sa disparition ! Cette nomination était assortie de l'attribution de la Croix de la Valeur Militaire avec palme; le général De Gaulle était alors président du conseil. Par ailleurs, le nom de René Moureau figure sur le monument aux morts d'Etang-sur-Arrou (71), commune où résidaient ses parents. Juste récompense mais ses proches, parents et amis ignorent toujours les causes exactes de son enlèvement et de sa mort, et sa dépouille mortelle n'a jamais été retrouvée. ■

L'histoire tragique du Capitaine Moureau a sa place dans le Bulletin des SAS. Les A.I. du Maroc sont nos grands frères. Les premiers Officiers SAS venaient du Maroc. Dans le même numéro, j'ai tenu à honorer le Colonel Coudino, ancien Officier des Affaires Militaires Musulmanes (A.M.M.) et ancien A.I. Nous avons également évoqué nos « grands anciens », les Officiers des Bureaux Arabes. **D.A.**

Qui pourrait nous fournir des renseignements sur cette photo assez exceptionnelle de ce camp de regroupement ?



UN PEU D'HUMOUR



Un camarade nous a envoyé un certain nombre de dessins de cet artiste. Nous ne savons rien de lui et recevrons avec intérêt des informations à son sujet.

D.A.

Proverbe

الذي يعرف العسل يلحس اصابعه يلحس

Celui qui distribue du miel, lèche ses doigts.

INAUGURATION DE LA CITÉ «DIAR DJEMAÂ »



Cité « Diar Djemaâ » à Alger

M. Jean Morin a inauguré, à Hussein-Dey, la Cité « Diar Djemaâ »
Article paru dans la Presse Algérienne le samedi 11 janvier 1961

Pour sa première sortie officielle, M. Jean Morin, délégué général du gouvernement, portant allègrement, en dépit d'un petit vent glacé, un strict complet gris sombre finement rayé, a inauguré hier matin à 11 heures la nouvelle cité d'H.L.M. « Diar-Djemaâ », comportant 1.037 logements allant du studio au cinq pièces, et où vont cohabiter Européens et Musulmans, dans le quartier d'Hussein-Dey.

C'est au pied des six blocs de quatorze étages d'un blanc éclatant rehaussé d'une discrète polychromie, sous un ciel balayé par une récente averse que - devant un parterre comportant toutes les personnalités officielles du Grand-Alger, les responsables de l'édification des bâtiments - architectes, entrepreneurs et ouvriers - le délégué général prononça son premier discours public. Le choix de ce quartier où se déroulèrent les multiples incidents nés d'une psychose de peur qui fit se dresser l'une contre l'autre les deux communautés, avait pu laisser supposer que là se trouverait le thème essentiel du discours de M. Morin.

Il n'en fut rien. Le délégué général, répondant à une longue allocution du Docteur Montaldo, Sénateur et Conseiller général, Président de l'Office public d'H.L.M. du département d'Alger, préféra apaiser les esprits par l'apport de certitudes matérielles propres à convaincre son auditoire que la solution du problème de l'habitat - un des plus impératifs ici - serait plus que jamais cette année en mesure d'être poursuivie.

Dix-sept milliards d'anciens francs (soit 30% de plus que l'an passé) vont être débloqués incessamment au profit des H.L.M., tandis que 10 milliards d'anciens francs seront fournis cette année par la Caisse d'équipement de l'Algérie et qu'un crédit de 12 milliards d'anciens francs sera consenti par le Crédit foncier au secteur privé, telles sont, dans leur ensemble, les décisions prises annoncées ce matin par M. Morin. Celui-ci a souligné que non seulement aucun chantier ne devait s'arrêter en Algérie, mais que le rythme de la construction devra encore s'accélérer pour poursuivre la création d'un maximum d'immeubles à faibles loyers où les deux communautés pourront cohabiter. Cohabitation qui sera la véritable source de la fraternisation, a déclaré le délégué général qui, développant sa pensée, a poursuivi :

« Se connaissant mieux et s'appréciant en habitant les mêmes immeubles, en menant une vie identique, les communautés verront peu à peu se dissiper les craintes actuelles, car seul l'inconnu fait peur.

« Lorsque les cœurs battront à l'unisson, a conclu M. Morin, nous aurons fait un grand progrès et je considère cet immeuble, dont je préside aujourd'hui l'inauguration, comme la préfiguration de l'Algérie que nous ferons tous ensemble dans la paix retrouvée et dans la dignité ».



Plan d'Alger - Extrait Carte Michelin

H. D. 2. 5. 61

DEPARTEMENT D. ALGER

ARRONDISSEMENT ALGER

S.A.U des EUCALYPTUS

///° 53 / 3 F/S/67

Le Capitaine MOREAU de BELLAING
Chef de la S.A.U. des EUCA LYPTUS

à
Monsieur le Préfet d'ALGER

S/c de M.l'Officier Supérieur d Liaison des A.A.
de l'Arrondissement d'ALGER.

ET : Pétition des Européens
de la Cité DIAR EJ JEMAA

A la suite des tragiques événements dont la S.A.U des Eucalyptus avait été le théâtre, le II.XII.1960, les plus grandes difficultés ont été rencontrées pour obtenir l'hébergement puis le recasement de la trentaine de familles F.S.E (précédemment logées à la Cité EVOLUTIVE) que l'attitude xénophobe de la population locale avait mises dans l'obligation de fuir.

L'ambiance ne permettant plus d'envisager sérieusement la réimplantation de familles F.S.E dans ces quartiers j'avais, à diverses reprises, soit verbalement, soit par écrit, attiré l'attention des Autorités sur la gravité des risques que ne manquerait pas d'occasionner l'installation d'une minorité Européenne dans la Cité DIAR EJ DJEMAA dont les logements étaient en instance d'attribution ;

- Verbalement :- lors d'une visite que M.le Préfet Administrateur Général du Grand Alger fit à la S.A.U. en compagnie de M.le Maire du IX° Ar. le 19.XII.1960.

-à l'occasion de l'inspection de M.le Préfet d'Alger, le 28.I.1961.

- Par écrit : Dans mon bulletin Mensuel de Renseignements n° 8/2/A/S du 25.I.1961 (Ch.I - b-2°) qui précisait :

"-sur le plan local -

L'inauguration des logements H.L.M de la Cité "DIAR EJ JEMAA" a été présidée par le délégué Général du Gouvernement, le Samedi 21.I.1961.

La S.A.U. en a été prévenue par la rumeur publique, mais n'en n'a jamais été

.../...



avisée officiellement.

Un certain nombre de ces logements auraient été attribués à des Européens !! Cette présence ne paraît pas faite pour assainir l'atmosphère, au moment où l'hostilité manifestée par les F.S.N.A vient de mettre les quelques familles F.S.E habitant la Cité Evolutive, dans l'obligation de quitter ce quartier. !

Elle risque, par contre, d'être la cause d'incidents aux conséquences d'autant plus graves que cette Cité se trouve entourée par les quartiers de DJENAN MABROUK, VILLAGE NEGRE, CITE EVOLUTIVE, BELAIR et la GLACIERE, qui se sont déjà signalés par leur ~~X~~énophobie au cours de ces dernières semaines.

Il serait souhaitable que conscience soit prise de la gravité d'une telle situation."

Cette implantation, néanmoins réalisée sous le signe de la "cohabitation" en Février 1961, concernait, en majeure partie, des familles récemment évacuées des différents quartiers du Grand Alger particulièrement touchés par les événements de Décembre 1960.

Comme il y avait tout lieu de l'envisager, cette vie commune s'avéra rapidement impossible, la minorité Européenne (enfants, femmes et jeunes filles surtout) devenant désormais l'objet continuel de vexations, insultes ou obscénités de la part d'une jeunesse musulmane pullulante, oisive et arrogante.

De nombreuses plaintes me furent fréquemment présentées auxquelles, en dépit des efforts supplémentaires demandés aux Forces de l'Ordre, aucune solution efficace ne put être apportée.

Parallèlement à la dégradation de la situation, l'irritation du début fit rapidement place, chez les victimes de ces vexations, à la crainte puis à la peur. (Cf. mon Bulletin Mensuel de Renseignements n° 42/67/S du 20.X.1961 (Ch.I. A) :

"MILIEUX EUROPEENS :

La faible minorité européenne, noyée dans la masse musulmane de la Cité DIAR EJ JEMAA, vit dans une inquiétude permanente. Objet de vexations continuelles de la part des jeunes musulmans, elle appréhende le pire en cas de manifestations.

La perspective des manifestations du 1^o Novembre ayant transformé cette peur en véritable angoisse, j'avais cru devoir en aviser le Colonel, Commandant le Sous-Secteur, le 28 Octobre 1961 par ma lettre n° 45/3F/S/67 (dont copie vous avait été transmise à titre de C.R.) en ces termes :

" J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'inquiétude grandissante dans laquelle vivent les enseignants de l'école Chataigneau ainsi que les quelques 200 familles de souche européenne, noyées au milieu de la masse musulmane de la Cité DIAR EJ JEMAA.
" Fréquemment, je suis informé des tracasseries, vexations ou menaces dont, eux-mêmes ou leurs enfants, sont.../..

.. / ...

"victimes de la part de la jeunesse de DIAR EJ JEMAA, DJE-
 "NAN MABROUK, VILLAGE NEGRE, Cité EVOLUTIVE,...Etc...
 " Aux précédents exposés verbaux que je vous avais pré-
 "sentés sur ce grave problème, vous aviez bien voulu me fai-
 "re connaître que la pénurie des effectifs implantés sur le
 "Quartier II ne vous permettait pas d'envisager l'implanta-
 "tion d'un élément dans ces q uartiers mais que des patroui-
 "les supplémentaires pallieraient cette insuffisance.
 " Devant : -l'inefficacité des patrouilles
 " -les délais excessifs d'inter- {absence de li-
 " vention dûs à----- } aisons -
 " } -distances -
 " } -absence de vé
 " } hicules
 " -l'aggravation de la situation,
 "éléments permettant d'envisager les conséquences dramati-
 "ques de troubles éventuels, il apparait que, seule, la pré-
 "sence permanente d'éléments des F.O à l'Ecole Chataigneau
 "ou à la Cité DIAR EJ JEMAA, est susceptible de calmer l'an-
 "goisse justifiée des F.S.E de ce quartier."

Le 13 Novembre 1961, enfin, une délégation s'est rendue
 à la S.A.U. pour y déposer la pétition que j'ai l'honneur
 de vous transmettre.

L'exposé que j'ai crû devoir vous présenter en liminaire,
 aspire à justifier l'importance qu'il me paraît souhaitable
 d'attacher à cette revendication.

COPIE TRANSMISE A :

- 1. le Lieutenant-Colonel
 Commandant le S.Secteur
 le Maison-Carrée -(à titre
 d'Information).

Merci au Lt Colonel Bertrand Moreau de Bellaing pour l'envoi de ces intéressants documents.
 Celui-ci, né en 1922, est un ancien A.I. du Maroc puis de la SAU des Eucalyptus à Alger jusqu'en
 1962. D.A.



MAISON-CARREE, le 13 NOVEMBRE 1961

Monsieur le Chef
de la S.A.U.
de

HUSSEIN-DEY

OBJET : PETITION DES EUROPEENS DE LA CITE "Diar Djemaâ"
en vue d'un regroupement à la Cité Marty ou à
la Cité Industrielle de Maison-Carrée.

Monsieur,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur les faits suivants :

-Demeurant à la Cité "Diar Djemaâ" avec un groupe d'européens recasés à la suite des événements critiques dont ils ont été victimes à la Cité Evolutive ou à Baraki, nous nous trouvons actuellement dans la même situation dont nous avons mesuré la gravité durant la journée du 1er Novembre.

-En effet, ce jour-là, les manifestations sont rapidement devenues critiques et nous vivons, depuis, dans une peur que nous ne pouvons raisonner car le nombre de musulmans est bien supérieur à celui des européens de la Cité. D'autre part; nous craignons pour la santé de nos enfants qui sont constamment l'objet, ainsi que nous-mêmes, de jets de pierres, d'injures et de paroles insultantes s'adressant particulièrement aux jeunes filles et aux femmes.

-Nous ne pouvons plus vivre dans un tel climat et nous vous serions reconnaissants si vous pouviez intervenir afin que notre recasement soit suivi d'effet.

-Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

ci-joint une liste des
pétitionnaires.



L'association est membre de la Fédération André Maginot. Nos adhérents ont accès, dans des conditions particulières, au Domaine de la Grande Garenne à Neuvy sur Barangeon dans le Cher. Tél 02 48 52 64 00



Borne romaine retrouvée et placée à l'entrée du bordj de la SAS de Chéria (Bône-Tebessa). Photo S-Lt Jausseran

SÉMINAIRE DES PRÉSIDENTS FÉDÉRATION MAGINOT 19 et 20 mars 2014

Questions de l'Association des Anciens des Affaires Algériennes et Sahariennes « Les SAS ».

Concernant les célébrations prochaines du centième anniversaire de la Grande Guerre, notre question est la suivante : faudra-t-il tolérer la présence des assassins de nos camarades musulmans à ces cérémonies de commémoration ? De nombreux anciens combattants musulmans ont participé avec honneur à cette guerre et sont « morts pour la France ». Ils méritent d'être honorés.

Un problème se pose pour les anciens combattants algériens. Faudra-t-il accepter que des représentants de l'État algérien participent aux célébrations ?

Les autorités d'autres pays, la Tunisie, le Maroc, le Sénégal et de tous les pays appartenant à l'Empire français seront évidemment invités mais la présence de ceux de la République algérienne serait choquante ; d'abord pour une question de droit : l'Algérie, en tant qu'état, n'existait pas avant 1962 ; l'Algérie était partie intégrante de la France.

Mais il y a une raison plus grave : l'attitude des dirigeants actuels de l'Algérie vis-à-vis des Harkis. Nous n'avons pas oublié que la première victime de la rébellion algérienne fut un officier musulman, ancien combattant français, ni les milliers d'assassinats de nos camarades pendant la Guerre d'Algérie et surtout à la fin de cette guerre.



Bibliographie



• Un silence d'État

Les disparus de la guerre d'Algérie
de Jean-Jacques Jordi

Écrire scientifiquement sur les disparus civiles européens pendant la guerre d'Algérie, c'est lever le dernier tabou de ce conflit, c'est-à-dire surtout ce que nous ne voulons pas entendre depuis près d'un demi-siècle : il y a beaucoup plus d'Européens enlevés et dont nous n'avons aujourd'hui aucune trace après les Accords d'Évian et après l'indépendance de l'Algérie, qu'en « pleine guerre » ! C'est dire aussi que FLN et l'ALN ont été principaux acteurs de ces « disparitions » et qu'à aucun moment, leurs dirigeants n'ont désavoué ces pratiques. C'est dire enfin que le gouvernement français était parfaitement au courant des exactions perpétrées contre ses ressortissants sans intervenir autrement que par de vaines protestations, (extraits de la quatrième page de couverture). 25 euros
Diffusion Belin ISBN 978-2-9163-3

• Servir

du Colonel Henry d'Humières

Il y est beaucoup question des S.A.S.
Éditions Lettres du Monde
142 Fg Saint-Antoine 75012 Paris
30 euros + 5 euros de port.

• Un mensonge français

de Georges-Marc Benhamou

Enquête sur la Guerre d'Algérie.
Paris Robert Laffont - 2003.

• La Guerre d'Algérie en trente cinq questions

de Jean Monneret

Éditions L'Harmattan 2008 : 16 euros.

• Les Combattants Musumans

de la Guerre d'Algérie - Des soldats sacrifiés

du Général Faivre

Éditions L'Harmattan

• Commissaire de Police en Algérie (1952-1962)

de Roger Le Doussal

Témoignage d'un travail approfondi dans les archives ; éclaire sur un aspect essentiel de la Guerre d'Algérie, le terrorisme de tous bords, auquel un Commissaire de Police a été confronté. Vivement recommandé. Un extrait de ce livre a été publié dans le n° 39.

Riveneuve Éditions : 30 euros

75 rue de Gergovie - 75014 Paris -

www.riveneuve.com

• La vie d'un Peuple mort

par un Chef de SAS en Grande Kabylie

Disponible au Siège de l'Association : 12 euros

• La valise ou le cercueil - Film

de Charly Cassan et Marie Havenel

La véritable histoire des français d'Algérie.

Contact : reportage34@yahoo.fr

tél. 04 67 2787 26

Infos : www.reportage34.skyrock.com

• Par le cœur et par la raison

de Jean-Pierre Sénat

Éditions L'Harmattan - 5/7 rue de l'École Polytechnique 75005 Paris : 32 euros

• Les sections administratives spécialisées en Algérie

de Grégor Mathias

Éditions L'Harmattan - 5/7 rue de l'École Polytechnique 75005 Paris

• Un béret rouge en képi bleu

du Cdt Georges Oudinot

Cdt Georges Oudinot. Mission en Kabylie 56/61

L'Esprit du Livre Éditions Collection Histoire & Mémoires Combattantes. 29 euros.

• Vie d'un peuple mort

de Pierre Sas (en réalité

Pierre Charié-Marsaine -

Membre de l'Association)

et Yves Romanetti

L'antithèse du titre est

éclairée par le sous-titre :

« Clefs pour la Kabylie ».

Les auteurs témoignent de la persistance d'une société originale qu'ils décrivent avec une rigueur n'ayant rien à envier aux travaux ethnographiques sur le terrain Chaouïa de Germaine Tillon.

Ce livre a été interdit au moment de sa parution

mais sauvé de la destruction. Pierre Charié-Marsaine nous en a donné le stock et sa vente bénéficie à l'association.

Éditions du Scorpion - 1961

• David Galula, combattant, espion, maître à penser de la guerre contre-révolutionnaire.

de Georges Mathias

Éditions Economica, collection Guerres et guerriers dirigée par le Général Bonnemaison - Préface de D.H. Ucko, National Defense University - 2012

190 pages - 29 euros.





*Jean-Pierre Vieillard : SAS Nomade de Mekmène Ben Amar (Département de Saïda)
Auteur de l'article (page 4 à 9) dans ce numéro.*